ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Certificats

Question écrite n° 50268

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire a nouveau l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les delais d'obtention d'une reponse a une demande de certificat de nationalite francaise. Ainsi, il a eu connaissance du cas d'une personne ayant depose une demande en mars 1995 et qui, grace a une intervention recente des services du mediateur de la Republique, vient d'apprendre, apres deux annees d'attente, qu'elle n'est pas Francaise, bien que titulaire d'une carte nationale d'identite obtenue legalement. Il souhaiterait donc savoir s'il s'agit la d'un delai normal pouvant etre impose par une administration de la Republique francaise a l'heure ou le Gouvernement presente au Parlement un projet de loi relatif a l'amelioration des relations entre les administrations et le public.

Données clés

Auteur : M. Brard Jean-Pierre
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50268
Rubrique : Nationalite
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1749